

À la séance extraordinaire du 24 février 2022 par visioconférence, les membres du conseil municipal ont adopté les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2022.

Je peux vous dire que nous sommes en période de redressement et nous devons revoir nos revenus et nos dépenses pour l'avenir. Nous sommes à régulariser la situation et nous cherchons un candidat pour combler le poste de direction au sein de notre municipalité. Pour le moment Mme. Josée Gauthier agit comme directrice par intérim et elle mettra ses connaissances à profit pour replacer la municipalité sur les rails.

Nous serons prudent dans les investissements car nous travaillons à mettre de l'ordre dans les chiffres depuis milieu de 2020.

Soyez assuré que le budget de 2022 est conservateur et réaliste.

Le taux de taxation est de 1.063\$ par 100\$ d'évaluation.

Il y a une légère augmentation au niveau de l'aqueduc et égout.

Il y a une légère hausse des collectes d'ordures, des matières recyclables et des matières compostables due à une hausse des coûts des collectes.

Nous avons affecter un montant de 203 794\$ pour l'équilibre de notre exercice.

Règlement emprunt #252 – Mise à jour aqueduc	0.0172 du 100\$ d'évaluation
Règlement emprunt #288-2017 – Centre communautaire	0.0724 du 100\$ d'évaluation
Taxe d'aqueduc	200 \$/unité 50 \$/terrains non-construits
Taxe égouts	200 \$/unité 50 \$/terrains non-construits
Taxe d'aqueduc (remboursement d'emprunt)	176,25 \$/unité 44,05 \$/terrains non-construits
Collecte des ordures	110 \$/unité 55 \$ /unité pour les saisonniers
Collecte des matières recyclables	64 \$/unité 32 \$/unité pour les saisonniers
Collecte des matières compostables	55 \$/unité
Licence de chien (à vie)	10,00 \$/par animal
Location de la grande salle au Centre communautaire (par jour)	Gratuité pour les organismes de la municipalité 70,00 \$/résidents 250,00 \$/non-résidents
Location de la petite salle (sous-sol) au Centre communautaire (par jour)	Gratuité pour les organismes de la municipalité 50,00 \$/résidents 125,00 \$/non-résidents

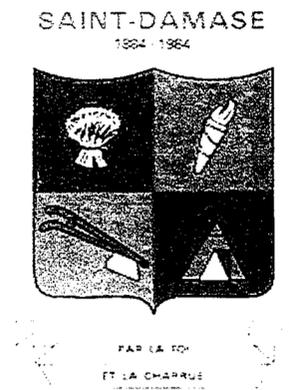
**BUDGET DE L'EXERCICE FISCAL 2022
SAINT-DAMASE**

REVENUS	2022
Taxes générales	390 742 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	101 407 \$
Paiements tenant lieux de taxes	12 041 \$
Transferts	437 010 \$
Imposition de droits	4 500 \$
Autres revenus	13 670 \$
TOTAL REVENUS	959 370 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	282 810 \$
Sécurité publique	53 807 \$
Transport	467 569 \$
Hygiène de milieu	161 095 \$
Santé et bien-être	6 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	33 190 \$
Loisirs et culture	95 651 \$
Frais de financement	63 042 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 163 164 \$
CONCILIATION	
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	32 615 \$
Affectations	
Activités d'investissement	
Affectations	-236 409 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	-203 794 \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATION	959 370 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES	- \$

Merci de votre confiance!

Au nom du conseil de la municipalité de Saint-Damase


Martin Carrier
Maire



En cette fin de l'hiver enneigé, nous demandons à tous de porter une attention particulière au dépôt de neige aux abords des chemins de la municipalité.

Il est interdit de déposer la neige sur les côtés du chemin car il peut être difficile pour nos travailleurs de la municipalité de bien dégager la route. Il pourrait même être dangereux pour les usagers car ça rétrécit la voie.

Nous vous rappelons également qu'il est obligatoire d'enregistrer vos chiens au coût de 10\$ auprès de la municipalité. Au cas où votre animal vienne à sortir de votre cours, il sera plus sécuritaire pour vous et nous permettra de savoir à qui appartient l'animal en question.

Merci de votre compréhension!

